Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_208-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2025

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 15/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	05/12/2025
Date d'affichage de la convocation	05/12/2025
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	12
Nombre de conseillers votants	16

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint	Serge VANNIER, conseiller municipal
Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe	Régis ROUSSEL, conseiller municipal
Pascal MAHE, 3ème Adjoint	Olivier GUERINEL, conseiller municipal
Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe	Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale
Pascale LOISEAU, conseillère municipale	Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Isabelle RENAULT, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Tiphaine Sourdin ; Géraldine Guillaume ; Ludovic Martin ; Dominique Delaunay

Etait absent :

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Géraldine Guillaume à Mme Roselyne Médard
De M.Ludovic Martin à M.Serge Vannier

Mme Roselyne MEDARD est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2025/12-208 : Objet : Tarifs 2026 - ESCALE

Rapporteur : Mme Cécile Parlot, Maire de Romagné

Mme le Maire indique que la commission des finances propose de passer le montant de l'adhésion à l'Espace Socio-Culturel d'Animations, de Loisirs et d'Echanges (ESCALE) à 20€ par adulte pour l'année 2026. L'adhésion resterait gratuite pour les mineurs et jeunes majeurs étudiants dont un parent, beau-parent ou grand-parent serait inscrit à l'ESCALE.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_208-DE

Elle ajoute qu'une tarification au taux d'effort est également proposée pour l'ESCALE. Chaque usager disposerait ainsi d'un tarif adapté à son quotient familial, dans la limite d'un montant minimum et d'un montant maximum. Le tarif serait en effet le produit du taux d'effort par le quotient familial CAF/MSA.

La distinction entre des tarifs adhérents et non adhérents, instaurée en 2025, a bien fonctionné. Elle est donc reconduite en 2026.

S'agissant des ateliers, certains d'entre eux resteraient gratuits :

- Les ateliers numériques et RDV individuels avec le conseiller numérique (à l'inverse des animations numériques).
- Les ateliers répondant à des missions de service public (*cafés élus-habitants/ « Rendez-vous des possibles »/ conférences ; ateliers menés avec d'autres collectivités, ou partenaires…)*
- Les événements

Les autres ateliers, y compris les animations numériques, seraient payants.

Comme prévu dans le projet social de l'ESCALE, un nouveau format d'atelier sera proposé : l'atelier thématique journée ou après midi/soirée (environ 7h d'atelier).

Les sorties n'attirent pas le public et sont très coûteuses pour la commune. Il n'y en aura donc pas en 2026, le tarif n'est donc pas prévu.

Des tarifs de spectacle sont à définir pour l'année 2026.

La commission des finances estime que les tarifs des ateliers de l'ESCALE sont trop bas vu le coût de fonctionnement de l'équipement et propose donc de les augmenter légèrement. Elle propose la grille tarifaire ci-dessous :

1.ADHESION	**20,00 € par adulte**					
2.ATELIERS						
	ADHERENT			**NON ADHERENT**		
	Taux d'effort	**Plancher**	**Plafond**	**Taux d'effort**	**Plancher**	**Plafond**
ATELIER	0,10%	1,50 €	3,50 €	0.20%	3,00 €	7,00 €
Journée ou après-midi/soirée thématique sans intervenant	0,10%	7,50 €	17,50 €	0.20%	15,00 €	35,00 €
Journée ou après-midi/soirée thématique avec intervenant	0,10%	10,50 €	24,50 €	0.20%	21,00 €	49,00 €

3.SPECTACLES						
	ADHERENT			**NON ADHERENT**		
	Taux d'effort	**Plancher**	**Plafond**	**Taux d'effort**	**Plancher**	**Plafond**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_208-DE

3.SPECTACLES						
Adulte solo	1,00%	4,00 €	20,00 €	2,00%	8,00 €	40,00 €
Adultes en duo	1,30%	7,00 €	35,00 €	2,60%	14,00 €	70,00 €
Famille 2 adultes avec enfants dans la limite de 3	1,50%	9,00 €	45,00 €	3,00 %	18,00 €	90,00 €
Famille 1 adulte avec enfants dans la limite de 3	1,20%	6,00 €	30,00 €	2,40 %	12,00 €	60,00 €
par enfant supplémentaire	0,50%	1,00 €	5,00 €	1,00%	2,00 €	10,00 €

Il est enfin proposé de renouveler la FESTICOLOR, mise en place en 2025.
La commission des finances propose la grille tarifaire ci-dessous :

Catégorie	Tarif
Participant de plus de 15 ans	12,00 €
Participant entre 10 et 15 ans	5,00 €
Participant entre 4 et 9 ans	2,00 €
Participant entre 0 et 3 ans	Gratuit
Participant de plus de 15 ans dans un groupe de 5 et plus	10,00 €

Le conseil municipal est invité à arrêter les tarifs 2026 de l'Escale.

Vu l'avis de la commission des finances du 09/12/2025
Après avoir entendu l'exposé du Maire et les débats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont quatre pouvoirs par :
16 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Dit** qu'à compter du 01/01/2026, le tarif d'adhésion annuelle à l'ESCALE sera de 20 € par adulte ;
- **Précise** que l'adhésion sera gratuite pour les mineurs et jeunes majeurs étudiants, dont un parent, beau-parent ou grand-parent est adhérent,
- **Dit** que les jeunes majeurs devront présenter leur carte d'étudiant, et une attestation signée de l'adulte adhérent auquel ils sont rattachés.
- **Précise**, s'agissant des ateliers, que certains seront gratuits :
    - Les ateliers numériques (collectifs et RDV individuels) à la différence des animations numériques

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_208-DE

- Les ateliers répondant à des missions de service public (*cafés élus- habitants/ « Au Rendez-vous des possibles »/ conférences ; ateliers menés d'autres collectivités ou partenaires…*)
- Les événements

- **Dit** qu'à compter du 01/01/2026, tous les autres ateliers que ceux listés précédemment, seront payants aux tarifs ci-dessous : le tarif est le produit du taux d'effort par le quotient familial de l'usager dans la limite du montant minimum et maximum déterminés :

2.ATELIERS						
	ADHERENT			**NON ADHERENT**		
	Taux d'effort	**Plancher**	**Plafond**	**Taux d'effort**	**Plancher**	**Plafond**
ATELIER	0,10%	1,50 €	3,50 €	0.20%	3,00 €	7,00 €
Journée ou après-midi/soirée thématique sans intervenant	0,10%	7,50 €	17,50 €	0.20%	15,00 €	35,00 €
Journée ou après-midi/soirée thématique avec intervenant	0,10%	10,50 €	24,50 €	0.20%	21,00 €	49,00 €

- **Dit** que les tarifs des spectacles seront les suivants à compter du 01/01/2026 :

SPECTACLES						
	ADHERENT			**NON ADHERENT**		
	Taux d'effort	**Plancher**	**Plafond**	**Taux d'effort**	**Plancher**	**Plafond**
Adulte solo	1,00%	4,00 €	20,00 €	2,00%	8,00 €	40,00 €
Adultes en duo	1,30%	7,00 €	35,00 €	2,60%	14,00 €	70,00 €
Famille 2 adultes avec enfants dans la limite de 3	1,50%	9,00 €	45,00 €	3,00 %	18,00 €	90,00 €
Famille 1 adulte avec enfants dans la limite de 3	1,20%	6,00 €	30,00 €	2,40 %	12,00 €	60,00 €
par enfant supplémentaire	0,50%	1,00 €	5,00 €	1,00%	2,00 €	10,00 €

- **Dit** que le règlement des prestations de l'ESCALE est possible par prélèvement ;
- **Autorise** Mme le Maire ou son représentant à solliciter une habilitation au service API particulier, de manière à simplifier la démarche pour l'usager (s'il en est d'accord), et pouvoir obtenir directement son quotient familial CAF ou MSA pour déterminer le tarif qui lui sera applicable.
- **Dit** que les participants à la FESTICOLOT 2026 devront selon leur situation, s'acquitter du montant suivant :

Catégorie	**Tarif**
Participant de plus de 15 ans	12,00 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_208-DE

Catégorie	Tarif
Participant entre 10 et 15 ans	5,00 €
Participant entre 4 et 9 ans	2,00 €
Participant entre 0 et 3 ans	Gratuit
Participant de plus de 15 ans dans un groupe de 5 et plus	10,00 €

- **Autorise** Mme le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents en lien avec cette délibération.
- **Dit** que cette délibération sera applicable à compter du 01/01/2026.
- **Dit** que toute inscription ou annulation hors du délai prévu sur le portail famille et sur le règlement de l'ESCALE fera l'objet d'une facturation ;
- **Dit** que l'usage des services de l'ESCALE suppose la validation et le respect de son règlement ;
- **Dit** que les règlements des services seront actualisés pour prendre en compte la nouvelle tarification et les règles d'application du portail famille.
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 15/12/2025
- *de la publication :*
Le : 15/12/2025
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Cécile PARLOT

La Secrétaire de séance, Mme Roselyne MEDARD